CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT ET DÉCRET,

Du 23 Août, l'an II de la République,

Sur la réquisition civique des jeunes citoyens pour la défense de la Patrie;

Présentés au nom du Comité de salut public,

PAR BERTRAND BARÈRE:

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Après les difficultés qui, depuis huit jours, suspendent votre délibération sur les moyens d'exécuter une grande mesure pour chasser enfin les ennemis du territoire de la république, chacun de nous, attaché au sort de la révolution et au bien

de ses concitoyens, a dû chercher dans son cœur et dans ses lumières le meilleur mode de la levée générale, le meilleur plan de réquisition civique, pour terminer dans la campagne actuelle le grand procès que le vieux despotisme de l'Europe a suscité à la liberté naissante de la France.

Délibérer avec soudaineté, avec enthousiasme sur un objet aussi grave et aussi important, c'est s'exposer à des revers militaires, c'est compromettre le salut de la république, l'existence des citoyens, fatiguer et user par des secousses mal réglées le tempérament national. Examinons donc froidement nos besoins et nos ressources; sachons sur-tout ce que nous voulons, ce que nous entendons par la levée du peuple entier pour la défense de sa constitution et de sa liberté.

Que voulez-vous ? un contingent fourni par chaque division départementale ou territoriale ?

Laissons au Corps germanique, laissons aux confédérations d'Allemagne et aux édits impériaux le vénal emploi de ce moyen seigneurial ou fédéraliste. Le contingent de la France, pour sa liberté, comprend toute sa population, toute son industrie, tous ses travaux, tout son génie. Le contingent n'est qu'une contribution levée sur les hommes comme sur de vils troupeaux ; et ce mot n'est point de la langue des Français : ainsi point de contingent. Les départemens populeux ou patriotes, les districts républicains ou menacés par l'ennemi, vous ont-ils demandé de fixer par un décret le nombre de leurs bataillons, le degré de leur patriotisme, la mesure de leurs sacrifices, le contingent de leurs citoyens armés ? Voyez le département de l'Aude, et tant d'autres plus animés de l'amour de la patrie ou de la haine de leurs ennemis, disputer de générosité et de dévouement avec les départemens qui les environnent, et envoyer dix-sept bataillons à nos armées.

Que voulez-vous ? un nouveau recrutement ? L'aristocratie est là qui se cache dans les sections de l'empire, sur-tout dans les sections des villes ; l'aristocratie est là qui vous épie; elle vote aussi pour le recrutement, cette aristocratie incorrigible et avare, parce qu'elle tient en réserve de l'or pour tenter les citoyens foibles ou peu fortunés, des fuyards pour dissoudre nos armées, des royalistes pour en corrompre l'esprit, de *sauve qui peut* pour débander et perdre les troupes au milieu de la victoire, et des assignats pour exercer l'agiotage sur les défenseurs mêmes de la patrie.

Auriez-vous oublié tout ce que les contre-révolutionnaires de l'intérieur ont fait de troubles, de machinations et d'intrigues pour empêcher le recrutement? Auriez-vous si-tôt perdu de vue

les profondes intrigues et les discussions multipliées, les altercations violentes, tendantes à faire de la défense publique un moyen de guerre civile, en divisant les sections sur le mode de recrutement, tantôt en rappelant le tirage des milices par le sort, ou l'élection populaire par le scrutin ? Pouvez-vous sur-tout méconnoître cette violation si fréquente du principe que, dans les pays libres, *tout citoyen est soldat ;* cette violation impunie faite par des riches qui se sont fait remplacer par des assignats, ou par des étrangers, ou par des hommes sans intérêts à l'ordre actuel de notre législation ? Prenez garde : par le mode de recrutement trop souvent employé, vous transformez les égoïstes opulens en recruteurs militaires ; vous donnez à la malveillance des moyens de troubles, à la richesse des instrumens d'anarchie et de désordre, à la révolution des hommes qui l'abhorrent assez pour la perdre, et à la patrie, des soldats qui ne l'aiment pas assez pour la défendre. Ainsi point de recrutement.

Que voulez-vous ? une levée en masse ? A ce mot, tous les aristocrotes de diverses nuances ; tous les hommes vains et légers qui n'appartiennent à aucune patrie ni à aucun régime ; tous les égoïstes qui ne sont ni nationaux ni étrangers ; tous les parasites de révolution, qui, semblables aux traîtres et aux conspirateurs que vous avez mis hors de la loi, se sont mis eux-mêmes hors des nations ; tous ces personnages inutiles se sont emparés, avec complaisance, de ce mot *levée en masse :* ils ont tenté de le tourner en ridicule, comme s'ils ignoroient qu'un simple vœu de ce peuple levé en masse les feroit rentrer dans la poussière d'où ils n'auroient jamais dû sortir ; comme s'ils pouvoient se dissimuler que le peuple français n'a qu'un mot à dire, et l'aristocratie toute entière n'est plus !

Il a été cependant entendu de la nation, ce mot de *levée en masse* ; et chaque citoyen a vu dans cette expression énergique toute la force et toutes les ressources nationales, prêtes à se déployer au premier signal, en raison des périls et des besoins de la patrie.

Je le répète ici, parce que nos expressions ont été prises à mauvais sens, même par des patriotes : je le répète : ils sont contre-révolutionnaires par le fait ou par l'intention, ils sont auxiliaires de Pitt ou de Cobourg, ceux qui voudroient qu'une nation de 27 millions d'ames, qu'un peuple tout entier se levât au même instant dans toutes les parties de la République. Qui peut douter que cette commotion simultanée, si elle pouvoit exister, ne produiroit que des troubles affreux, des besoins immenses, des désordres incalculables, et des moyens précieux à l'aristocratie ? Qui peut douter que cette suspension de travaux, de commerce, de communications, cette

électrisation de toutes les ames, ce froissement de tant d'intérêts, ne fussent plutôt un plan de nos ennemis, qu'un moyen de défense nationale ?

Cependant de pareilles levées en masse ne sont pas des chimères : elles existent déja dans l'histoire de notre révolution ; elle exista, cette levée en masse, le 14 juillet 1789, lorsque le despotisme conspiroit contre la liberté naissante ; et si à cette première époque les représentans du peuple avoient secondé l'insurrection nationale, la révolution française auroit été terminée il y a trois ans. Elles pourroient donc exister, ces levées en masse ; mais elles ne se feroient qu'avec de grands besoins et avec des dangers imminens.

Sommes nous donc à cette grande extrémité qui nécessite une commotion aussi extraordinaire ? Six cent mille hommes qui combattent sous les drapeaux tricolors, ont-ils donc disparu ? nos places fortes sont-elles toutes au pouvoir de l'Autrichien ? les forteresses si honorées de Lille et de Thionville n'existent-elles plus ? l'Anglais a-t-il commis encore tous ses forfaits ? l'Espagnol ne compte-t-il que des victoires ? le fanatisme a-t-il agrandi la Vendée ? et le royalisme a-t-il grossi ses succès le long du Rhône et de la Loire ?

Non, non, citoyens : la France qui, sous les races des tyrans, n'a pas eu besoin d'une insurrection générale dans les tristes journées de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt, en a moins de besoin encore aujourd'hui, que des citoyens libres ont remplacé des serfs féodaux, et que chacun, outre l'intérêt de ses foyers, combat aussi pour ses droits.

La Suisse n'est-elle pas toujours invariablement attachée à ses traités, à son alliance avec la France ? On sait bien que des intrigans de tout genre cherchent à nous diviser avec la Suisse, et à agiter les hommes libres ; mais la Suisse ne se trompera pas sur les causes qui les font mouvoir, et elle verra l'ambitieuse Autriche se préparant à imiter un jour en Suisse le partage de la Pologne.

N'avez-vous pas applaudi, dans cette séance, au courage de l'armée du nord contre les Autrichiens, et aux nouveaux succès contre la Vendée ? Si les Pyrénées orientales sont en partie envahies, l'armée des Pyrenées occidentales ne vient-elle pas de chasser l'Espagnol à deux lieues sur son propre territoire ? La levée générale et simultanée seroit un effort de géant ; et les tyrans de l'Europe, qui ont eu besoin de se réunir pour nous menacer, pour nous dévaster, ne nécessitent pas encore la réunion des derniers efforts d'un grand peuple.

La réquisition de toutes les forces est nécessaire sans doute ; mais leur marche progressive et leur emploi graduel sont suf-

fisans : c'est-là le sens de la levée du peuple en entier. Tous sont requis ; mais tous ne peuvent marcher ou faire la même fonction.

Publions une grande vérité : La liberté est devenue créancière de tous le citoyens. Les uns lui doivent leur industrie, les autres leur fortune, ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras ; tous lui doivent le sang qui coule dans leurs veines. Ainsi donc tous les Français, tous les sexes, tous les âges sont appelés par la Patrie à défendre la liberté. Toutes les facultés physiques ou morales, tous les moyens politiques ou industriels, lui sont acquis ; tous les métaux, tous les élémens sont ses tributaires. Que chacun occupe son poste, que chacun prenne son attitude dans ce mouvement national et militaire que la fin de la campagne nécessite, et tous s'applaudiront avant peu d'avoir concouru à sauver la patrie.

Que dans les monarchies, que dans les cours des despotes, un ministre, un général, un administrateur, un régiment, une province eût la vanité exclusive de défendre l'état ; c'est la froide récompense des monarchistes et des esclaves dorés des cours : mais, dans un pays libre, tout est confondu par un besoin irrésistible et commun : le besoin de ne pas laisser asservir son pays, de ne pas laisser déshonorer son territoire ; le besoin de vaincre. Ici nous sommes tous solidaires. Le métallurgiste comme le législateur, le physicien comme le forgeron, le savant comme le manouvrier, l'armurier comme le colonel, le manufacturier d'armes comme le général, le patriote et le banquier, l'artisan peu fortuné et le riche propriétaire, l'homme des arts comme le fondeur de canons, l'ingénieur des fortifications et le fabricant de piques, l'habitant des campagnes et le citadin : tout est réuni. Ils sont tous frères ; ils sont tous utiles : ils seront tous honorés.

Vous voyez déja dans ce rapprochement rapide des besoins de la guerre, vous voyez le sens de votre décret ; vous voyez toute la théorie du véritable mouvement national que vous nous avez chargés d'organiser avec cette sagesse qui n'exclut pas l'enthousiasme, et cette raison qui n'atténue pas l'énergie républicaine. Toute la France doit être debout contre les tyrans ; mais il n'est qu'une portion de citoyens qui soit mise en mouvement.

Ainsi tous sont requis, mais tous ne marchent pas. Les uns fabriquent les armes, les autres s'en servent ; les uns préparent les subsistances pour les combattans, les autres disposent leurs habits et leurs premiers besoins. Hommes, femmes, enfans, la réquisition de la Patrie vous somme tous, au nom de la liberté-

et de l'égalité, et de vous destiner, chacun selon vos moyens, au service des armées de la République.

Les jeunes gens combattront, les jeunes gens seront chargés de vaincre ; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie ; ils prépareront les subsistances : les femmes, qui enfin doivent prendre leur place et suivre leur véritable destinée dans les révolutions, les femmes oublieront les travaux futiles ; leurs mains délicates travailleront aux habits des soldats, feront des tentes, et porteront leurs soins hospitaliers dans les asyles où le défenseur de la patrie reçoit les secours exigés par ses blessures. Les enfans mettront le vieux linge en charpie : c'est pour eux qu'on se bat ; les enfans, ces êtres destinés à recueillir tous les fruits de la révolution, lèveront leurs mains pures vers le ciel ; et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avoient chez les peuples anciens, se feront porter sur les places publiques ; ils y enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et l'unité de la République. Ainsi, renfermant les jeunes citoyens dans les deux extrémités de la vie, entre les éloges des vieillards et la reconnoissance des enfans, nous aurons déja beaucoup fait pour la défense publique.

La République n'est plus qu'une grande ville assiégée. Il faut que la France ne soit plus autre chose qu'un vaste camp : les maisons nationales, les maisons invendues d'émigrés, seront converties en casernes, les places publiques en ateliers. Le sol des caves servira à préparer la foudre des armées. Le salpêtre manque ; il y avoit des peines très-fortes contre ceux qui s'opposoient à la récolte ou à la production de cette matière première si nécessaire à l'artillerie : il faut que le sol des caves soit lessivé pour en extraire le salpêtre. Toutes les caves de Montpellier sont employées à la production d'un poison subtil, mais utile dans les arts ; que toutes les caves soient employées aussi à la production du salpêtre, qui est le poison des aristocrates et des royalistes.

Il faut que toutes les armes de calibre passent dans les mains de ceux qui marcheront à l'ennemi : il suffira, pour le service de l'intérieur, de dénombrer et de recueillir les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches et les piques.

Il faut que tous les chevaux de selle soient requis sans exception, sans ménagement, pour compléter les corps de cavalerie. C'est là le secret des forces de nos ennemis. Ils comptent plus sur leurs chevaux que sur leurs hommes, comme ils comptent davantage sur les trahisons de quelques Français que sur la bravoure de leurs troupes. Eh bien ! si la cavalerie est la force de l'Autrichien et de l'Anglais, formons aussi une nombreuse cavalerie : nous le pouvons ; et avec ce nouveau moyen, nous aurons de plus que les hordes

étrangères, nous aurons notre infanterie avec ses baïonnettes invincibles, notre artillerie habile et courageuse, l'amour de la patrie et le courage de la liberté.

Il faut que les les chevaux qui traînoient des maîtres opulens ou des êtres inutiles, traînent des canons, portent des subsistances; il faut que le luxe des chevaux devienne tributaire de l'artillerie, et que l'art de la guerre s'enrichisse de tout cet attirail qui n'appauvrit pas le riche.

Voilà pour notre état actuel, et pour ce que nous pouvons calculer d'une manière positive.

Mais en préparant ce grand mouvement pour le service et le recrutement de nos armées, nous devons porter le plus grand soin sur l'armée matérielle qui doit précéder les soldats et assurer leur armement comme leurs subsistances. Ce n'est pas assez d'avoir des hommes; ils ne manqueront jamais à la défense de la République. Des armes! des armes et des subsistances! c'est le cri du besoin; c'est aussi l'objet constant de nos sollicitudes.

Et d'abord pour les armes, Paris va voir dans peu de jours une manufacture immense d'armes de tout genre s'élever dans son sein. Dépositaire de tous les arts, cette cité a des ressources immenses que le comité de salut public a déja mises en activité, en se concertant avec des patriotes très-habiles et très-actifs. Le Paris de l'ancien régime vendoit des modes ridicules, des hochets nombreux, des chiffons brillans et des meubles commodes à toute la France et à une partie de l'Europe : le Paris de la République, sans cesser d'être le théâtre du goût et le dépôt des inventions agréables et des productions des arts, Paris va devenir l'arsenal de la France. Le comité s'est occupé, et les plans s'exécutent dans ce moment par des artistes renommés et des administrateurs d'un patriotisme prononcé; le comité s'est occupé de former à Paris un établissement national pour une grande fabrication d'armes, qui, dans quelque temps, pourra donner progressivement jusqu'à 500, 700 et mille armes par jour. Elle occupera six mille ouvriers. Huit artistes les plus forts, les plus exercés se rendent dans les manufactures nationales pour en examiner tous les procédés, et rapporter à Paris des échantillons de toutes les pièces nécessaires à la fabrication des fusils. Chaque manufacture nationale s'empressera de fournir quelques articles nécessaires pour diriger les autres. On prend des ouvriers connus, des ouvriers en fer, et l'on pourra utiliser encore un grand nombre d'ouvriers d'horlogerie, partie un peu négligée dans le moment actuel, et qui s'est dévouée à la fabrication des armes.

Deux cent cinquante forges pour fabriquer les canons des fusils, vont être placées ces jours-ci dans le pourtour du jardin du Luxembourg, contre les murs qui entourent en dehors le jardin des tuileries, dans les extrémités de la place de la révolution. Ce sera une belle décoration pour nos places publiques, en attendant les monumens des arts, d'y voir forger les armes contre les tyrans et les aristocrates!

Dix grandes foreries seront élevées dans des bateaux sur la rivière.

Seize maisons nationales seront employées pour former de grands ateliers de 120 à 150 ouvriers pour les diverses parties du fusil. Tous les autres ouvriers seront employés dans leurs maisons, dans leurs ateliers, pour travailler aux pièces accessoires d'après un prix fixé.

Une administration simple et active surveillera les travaux. Une section distribuera l'ouvrage aux ouvriers; la seconde recevra et paiera tout ce qui dépendra de la fabrication des canons de fusils, et l'autre sera chargée de recevoir et de payer tout ce qui se fabriquera en petites pièces accessoires par les ouvriers du dehors.

Déja les ouvriers capables sont rassemblés, déja des constructeurs et des mécaniciens préparent leurs matériaux, et les chefs de cette administration nous ont dit hier soir qu'ils se sont assurés de tous les moyens d'exécution.

Cette administration sera sous la direction du ministre de la guerre, et sous la surveillance du comité de salut public.

Cet établissement ne portera aucune entrave aux autres manufactures nationales, ni aux manufactures particulières; il leur donnera même de l'extension. Les arts et les artistes doivent s'aider et non se détruire.

Que ces hommes haineux contre Paris, qui ont voulu tantôt le détruire, et tantôt l'affamer, suspendent un instant cette haine invétérée que la ville révolutionnaire n'a jamais méritée. Paris est la cité commune, Paris est la ville de tous. Eh bien! Paris a besoin, pour l'emploi de sa population, d'un établissement de ce genre. La France a besoin, pour la conservation de ses artistes, d'une manufacture nouvelle. La république a besoin qu'on fabrique sur-le-champ un grand nombre d'armes; on ne peut rassembler qu'à Paris cette multitude précieuse d'ouvriers habiles, qui va dans un jour fabriquer jusqu'à mille fusils, quand l'établissement sera complet.

L'objet de la levée actuelle est de tout terminer dans cette campagne. Mais le moyen le plus efficace pour y parvenir, est de rassembler une immense armée matérielle.

Qu'on ne croye pas que cette manufacture est toute au bénéfice de Paris. On ne peut que fondre, souder et forer ici les canons : les maquettes seront préparées dans les départemens de l'Allier, de la Nièvre, du Cher, du Doubs et de la Haute Saone. Voilà les départemens qui s'enrichiront aussi de la fourniture des fers préparés pour les fusils, ainsi que du charbon considérable nécessaire à cette manufacture. Il n'y a donc ici rien d'exclusif. Espérons même que l'exemple de Paris sera imité, et que cette émulation générale nous délivrera des oppresseurs de la liberté.

Ce seroit une bien courte spéculation, celle de fabriquer en un instant, et dans un seul lieu, les instrumens des combats ! Le despotisme, toujours craintif, désarmoit les campagnes ; ses manufactures ne travailloient que pour ses satellites, pour ses esclaves en uniforme. La liberté, au contraire, arme toutes les mains, remplit tous ses arsenaux, et défie, avec une imposante sécurité, tous les tyrans.

Des armes, des manufactures de fusils et de canons, voilà ce qu'il nous faut pendant dix ans. Que nos arsenaux soient centuplés ; que nos magasins soient remplis, et que chaque citoyen français ait une arme pour la défense de sa vie, de ses foyers et de ses droits.

Ce sera une belle époque, et elle n'est pas éloignée, celle où la République, après avoir chassé les despotes altérés de sang, qui l'assiégent, réduira les places fortes à n'être que des villes militaires, avec les seuls artistes et les ouvriers nécessaires à sa défense ; à n'être que des camps fermés de murailles. Ce sera une belle époque, et elle n'est pas éloignée, celle où elle élevera sur les limites de son territoire, des colonnes sur lesquelles seront gravés le décret qui repousse toute idée de conquête, et sur-tout celui qui a aboli la royauté. Nous y écrirons, comme à Rome, l'inscription de Brutus ; et à côté de ces colonnes, seront des forteresses inexpugnables, des arsenaux complets, et des hommes libres..

Pardonnez cette digression produite par le sentiment de nos besoins.

Nous demandons que le comité de salut public soit expressément chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir une fabrication et une réparation extraordinaire d'armes de toute espèce, et à requérir dans toute la République les artistes et les ouvriers qui pourroient concourir à leur succès. Une somme de trente millions a paru nécessaire à ces établissemens pour Paris et pour les départemens, et ce ne seront pas les fonds de la République les plus mal employés. C'est une richesse durable qu'un grand amas d'armes ; c'est un grand trésor pour une nation que le travail assidu des citoyens. Il est encore des départemens dans lesquels vous avez établi des ma-

nufactures d'armes, et d'autres dans lesquels les établissemens anciens sont négligés. Vous devez autoriser les représentans du peuple que vous allez envoyer, à accélérer cette fabrication, et à prendre, de concert avec le comité et le conseil exécutif, toutes les mesures propres à ranimer et accélérer cette précieuse fabrication.

Ce n'est pas assez d'avoir des hommes et des armes; il faut aussi des subsistances : c'est la base de toutes les opérations de la guerre. Les représentans ont déja une loi qui force la battaison des grains; des fonds vont être mis à la disposition des administrations chargées des subsistances, et tout sera disposé de manière à ne pas faire coïncider les approvisionnemens des armées et des escadres avec ceux des troupes de réquisition nouvelle. S'il n'y avoit pas des malveillans et des conspirateurs, les riches récoltes dont la nature a fait présent cette année à la liberté, nous présenteroient même du superflu.

Mais comme il s'agit ici de besoins extraordinaires, il faut des moyens qui leur ressemblent : il faut que les fermiers et les régisseurs des biens nationaux versent dans le chef-lieu des districts respectifs, en nature de grains, le produit de ces biens; il faut obliger les citoyens débiteurs d'impôts arriérés, même des deux tiers de l'année 1793, de les payer au taux du *maximum* du mois actuel, et les contributions seront payées sur les rôles qui ont servi à effectuer les derniers recouvremens.

Comment trouveroit-on ces mesures fortes ? elles sont justes, elles sont nécessaires. La première dette est pour la patrie : la société a droit de commander le sacrifice même de la propriété, quand son besoin est impérieux : que doit-ce être quand il ne s'agit que des fruits ! Espérons même que les bons citoyens s'empresseront, dans la crise actuelle, d'offrir aux besoins des armées républicaines une partie de leurs récoltes en nature, que la nation leur paiera comme dans les marchés; et s'il falloit rappeler un trait de l'histoire des Américains, chaque possesseur de grains apprendroit ce qu'il doit faire pour la liberté. Washington avoit son armée pressée par le besoin entre la Nouvelle-Gersey et la Pensylvanie : il demande des secours en grains aux habitans de ces belles contrées. Des lenteurs plutôt que des résistances se manifestoient déja, lorsque le général des Américains requiert, au nom de la patrie, que les habitans et cultivateurs fournissent une quantité déterminée de grains à son armée. « Donnez-les sur la réquisition de l'armée de la liberté, disoit Washington, et le congrès vous les fera payer le prix légitime. Si vous les refusez, l'armée prendra des subsistances; elle combat pour vous, et vous n'en recevrez pas le prix. » L'armée de Washington fut approvisionnée. Leçon utile aux fermiers avides, aux propriétaires aristocrates, feuillans, modérés ou avares !

Après avoir prévu les besoins des armes et des vivres, revenons à ce qui touche de plus près les citoyens, à la manière dont la réquisition sera exercée pour la défense nouvelle de la République. Je reviens au plan qui vous est proposé : il est bon que les aristocrates l'entendent.

Tous les citoyens sont requis ; mais tous ne peuvent pas servir. Tous les âges, depuis dix-huit ans jusqu'à cinquante, peuvent fournir une bonne carrière militaire ; mais tous ne peuvent se mettre en mouvement à-la-fois. Qui aura le premier l'honneur de voler aux frontières ? qui concourra le premier à la conquête de la liberté ? Une voix impérieuse, la voix de la nature et de la société, répond : « La jeunesse partira la première. C'eſt pour elle que des représentans du peuple ont péri ; c'est pour elle que la liberté est fondée ; c'est elle qui doit recueillir les fruits de la révolution ; c'est elle qui a moins de besoins et plus de forces ; c'est elle qui a plus de dévouement et moins de liens : la jeunesse française partira la première. »

Le célibataire et le jeune homme ne sont pas aussi évidemment nécessaires à l'état social que les citoyens mariés qui ont donné des enfans à la patrie : le premier âge doit donc remplir la première réquisition. Ainsi, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, tous les citoyens français son appelés à la défense commune. Cet âge présente aux espérances de la patrie le plus grand nombre de défenseurs vigoureux et dégagés de liens. On croit que cet âge peut comprendre plus de cinq cent mille citoyens, et nous n'avons pas besoin d'un aussi grand nombre. Mais, s'il en falloit encore, si cette première colonne étoit impuissante ou malheureuse, le second âge sera requis depuis vingt-cinq jusqu'à trente, et ainsi de suite, de cinq en cinq années, jusqu'à cinquante.

Mais ce n'est là que dénombrer les immenses ressources de la liberté : nous n'en aurons pas besoin ; occupons-nous de leur rassemblement.

La première idée du comité étoit de faire auprès de chaque armée et de chaque noyau de guerre civile une réunion de citoyens armés, appelés de plusieurs départemens. Cette idée avoit de grands inconvéniens : 1°. des rassemblemens trop nombreux ; 2°. des rassemblemens trop éloignés ; 3°. des diversions trop fortes des points attaqués ou des points à renforcer ; 4°. des approvisionnemens trop grands à faire dans un chef-lieu de plusieurs départemens ; 5°. des voyages aussi pénibles qu'inutiles pour un trop grand nombre de citoyens. Il a donc fallu chercher un autre mode de réunion.

Rassembler au chef-lieu de département, c'est fédéraliser ; c'est rappeler des lignes de démarcation qu'il faut effacer, ou du moins atténuer autant qu'il est possible.

Réunir les jeunes citoyens au chef-lieu de district, a paru plus facile, plus commode, et sur-tout plus utile. Vous en appercevez facilement les avantages. Chaque chef-lieu de district a assez de moyens pour nourrir un petit rassemblement. Les approvionnemens sont plus faciles; il y a moins de gaspillage et moins de frais de transport.

Le chef-lieu de district présente les avantages d'une plus grande facilité à habiller chaque citoyen, et sur-tout à le nourrir, étant plus voisin de sa commune.

Enfin, la réquisition frappera sur des compagnies, au lieu de frapper sur des bataillons, et leur marche, ainsi que leur distination, sera plus aisément déterminée.

N'oubliez-pas, d'ailleurs, que votre constitution donne une grande vocation aux districts. La liberté a manqué de périr par les départemens. Les petites distributions territoriales sont plus accommodées aux allures et aux besoins de la liberté. La puissance arbitraire agglomère ; la puissance républicaine dissémine.

Nous proposons par ce moyen peu de commandans, peu de grades militaires : la priorité d'âge, ou la voie ordinaire des élections réglera le grade pour commander une compagnie ou un bataillon. Les états-majors sont le bagage brillant du despotisme ; les états majors ont l'aristocratie dans les manières, quand même ils ne l'auroient pas dans l'intention ; et, d'ailleurs, qui n'a pas gémi de voir cette effrayante multiplication d'officiers de tout grade? Il fut un temps à Rome où il y avoit tant de statues sur toutes les places publiques, que les historiens disent qu'il y avoit à Rome un autre peuple romain de marbre et de pierre. Nous pourrions dire, sans chercher de comparaison, qu'il semble que nous ayons une autre nation d'officiers-généraux et de conseillers de pouvoir exécutif.

Voici le décret que le comité de salut public m'a chargé de vous présenter :

DÉCRET.

« La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

» Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

» Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes, et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux ; les enfans mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques, pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République.

I I.

» Les maisons nationales seront converties provisoirement en casernes ; les places publiques en ateliers d'armes ; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

I I I.

» Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi ; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

I V.

» Les chevaux de selle sont requis pour compléter les corps de cavalerie ; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres.

V.

» Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'elans et à l'énergie du peuple français. Il est autorisé en conséquence à former tous les établissemens, manufactures, ateliers et fabriques qui seront jugés nécessaires à l'exécution de ses travaux, ainsi qu'à requérir pour cet objet, dans toute l'étendue de la République, les artistes et les ouvriers qui peuvent concourir à leur succès. Il sera remis à cet effet une somme de trente millions à la disposition du ministre de la guerre, à prendre sur les

quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent mille livres d'assignats qui sont en réserve dans la caisse à trois clefs. L'établissement central de cette fabrication extraordinaire sera fait à Paris.

V I.

» Les représentans du peuple envoyés pour l'exécution de la présente loi, auront la même faculté dans leurs arrondissemens respectifs, en se concertant avec le comité de salut public. Ils sont investis des pouvoirs illimités attribués aux représentans du peuple près les armées.

V I I.

» Nul ne pourra se faire remplacer dans le service pour lequel il sera requis. Les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

V I I I.

» La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfans, de 18 à 25 ans, marcheront les premiers; ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'heure du départ.

I X.

» Les représentans du peuple règleront les appels et les marches, de manière à ne faire arriver les citoyens armés aux points de rassemblement qu'à mesure que les subsistances, les munitions et tout ce qui compose l'armée matérielle, se trouvera exister en proportion suffisante.

X.

» Les points de rassemblement seront déterminés par les circonstances, et désignés par les représentans du peuple envoyés pour l'exécution de la présente loi, sur l'avis des généraux, de concert avec le comité de salut public et le conseil exécutif provisoire.

X I.

» Le bataillon qui sera organisé dans chaque district sera réuni sous une bannière, portant cette inscription : *Le peuple français debout contre les tyrans.*

X I I.

» Les bataillons seront organisés d'après les lois établies, et leur solde sera la même que celle des bataillons qui sont aux frontières.

XIII.

» Pour rassembler des subsistances en quantité suffisante, les fermiers et régisseurs des biens nationaux verseront dans le chef-lieu de leurs districts respectifs, en nature de grains, le produit de ces biens.

XIV.

» Les propriétaires, fermiers et possesseurs de grains, seront requis de payer en nature les contributions arriérées, même les deux tiers de celles de 1793, sur les rôles qui ont servi à effectuer les derniers recouvremens.

XV.

» La Convention nationale nomme les citoyens Chabot, Tallien, Lecarpentier, Renaud, Dartigoyete, Laplanche (de la Nièvre), Mallarmé, Legendre (de la Nièvre), Lanot (de la Corrèze), Roux-Faziliac, Paganel, Boisset, Taillefer, Laile, Pinet, Fayau, Lacroix (de la Marne), Ingrand, pour adjoints aux représentans du peuple qui sont actuellement près les armées et dans les départemens, à l'effet d'exécuter de concert le présent décret.

» Le comité de salut public fera la répartition de leurs arrondissemens respectifs.

XVI.

» Les envoyés des assemblées primaires sont invités à se rendre incessamment dans leurs cantons respectifs, pour remplir la mission civique qui leur a été donnée par le décret du 14 août, et recevoir les commissions qui leur seront délivrées par les représentans du peuple.

XVII.

» Le ministre de la guerre est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret. Il sera mis à sa disposition, par la trésorerie nationale, une somme de 50 millions à prendre sur les 498 millions 200,000 l. d'assignats qui sont dans la caisse à trois clefs.

XVIII.

» Le présent décret sera porté dans les départemens par des couriers extraordinaires. »

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.